

Montreuil, le 31 mars 2026

à l'attention de Monsieur Edouard Geffray,
Ministre de l'Éducation nationale,
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Objet : Retrait du *Vademecum* « Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine »

Monsieur le Ministre,

Notre fédération a toujours combattu le racisme sous toutes ses manifestations, l'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie et toutes les discriminations quelles qu'elles soient.

Cependant la publication par le ministère de l'Éducation Nationale d'un *vademecum* dont l'objet est d'agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations répond-t-il à cet objectif ? Ou est-il un prétexte pour un autre objectif ?

D'autant qu'un fait troublant vient de se produire : le ministère de l'Éducation nationale prétend agir contre le racisme, mais la France, en s'abstenant, a refusé de voter à l'ONU un texte proclamant la traite des esclaves africains comme plus grave crime contre l'humanité (les États-Unis et Israël ont voté contre) !

Remarquons d'abord que ce document sort à quelques jours du débat sur la proposition de loi de la députée Caroline YADAN intitulée « lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme ». Ce projet, sous prétexte de lutte contre l'antisémitisme, en assimilant le refus ou la condamnation du sionisme à de l'antisémitisme, est en réalité une opération pour couvrir la politique génocidaire du gouvernement israélien et d'interdire toute expression ou manifestation de soutien à l'égard du peuple palestinien.

Rappelons que l'objet de l'école est d'abord de transmettre des connaissances, des savoirs, des savoir-faire, de donner aux jeunes la possibilité d'obtenir des qualifications reconnues et de permettre à chacun d'exercer son esprit critique en toute liberté.

En l'occurrence, sur les 174 pages de ce *vademecum*, une vingtaine (« Prévenir le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine par les enseignements », pages 127 à 147) sont réellement consacrées à des orientations ou à des suggestions pédagogiques liées aux disciplines enseignées. La majeure partie du *vademecum* traite des manifestations de racisme et d'antisémitisme en milieu scolaire et des réponses à y apporter avec l'objectif de « repérer, signaler, sanctionner ».

Ce document présente des aspects discutables et sans être exhaustif, soulignons-en quelques-uns.

Ainsi, page 35, dans la section consacrée à « sionisme, antisionisme et critique d'Israël », il est écrit : « *avant 1948, il y a un antisionisme juif qui ne structure aucun mouvement politique* ». C'est faux : par exemple le BUND (l'Union Générale des Travailleurs Juifs de Lituanie, de Pologne et de Russie), de sa fondation en 1898 à sa dissolution en 1949, s'est systématiquement positionné contre le sionisme considéré comme une entreprise coloniale et bourgeoise. C'est aussi tirer un trait sur toutes les organisations juives et les intellectuels juifs qui encore aujourd'hui, de par le monde comme en Israël même, restent très critiques envers le sionisme, ses origines racistes comme ses conséquences contemporaines.

La définition de l'antisémitisme énoncée dans le *vademecum* prend appui sur celle donnée par l'IRHA (acronyme anglais de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste). Or la définition donnée par l'IHRA est très largement contestée, entre autres par la Ligue des Droits de l'Homme, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe. En effet, la définition de l'IHRA amalgame antisémitisme et critique de l'État israélien, antisémitisme et antisionisme.

Page 36 du *vademecum*, il est affirmé que « *l'antisionisme est un refus de l'existence de l'État d'Israël* », et plus loin que « *l'antisionisme, s'il devait se réaliser, impliquerait la destruction de cet Etat et donc l'expulsion ou l'élimination des juifs de la région* ».

C'est un raccourci qui oublie que l'antisionisme est d'abord un rejet de la colonisation sur un territoire et de l'expulsion de sa population. Rappelons ce que disait l'écrivain Arthur KOESTLER à propos de la déclaration BALFOUR : « *en Palestine, une nation a solennellement promis à une seconde le territoire d'une troisième* ». C'est encore oublier toutes les initiatives pour trouver une solution pour l'ensemble des populations vivant en Palestine : solution à deux états, solution avec état fédéral, solution avec état binational, solution avec un seul état et droits égaux pour tous les habitants...

C'est enfin oublier la réalité du peuple palestinien, victime de la colonisation, de l'apartheid, de l'expulsion, dont les droits les plus élémentaires sont niés : le document n'aborde jamais cet aspect des choses !

Le *vademecum* indique page 141 : « *avant d'aborder ces sujets, il est nécessaire que les professeurs soient au clair avec la question du sionisme et de l'antisémitisme* ». Qu'est-ce à dire ? Cela indique-t-il que les enseignants doivent posséder les contenus historiques et théoriques permettant de traiter ces questions ? Ou est-ce une menace déguisée ? D'autant qu'à la page 35, le document précise que « *le sionisme désigne le projet, porté par le mouvement d'émancipation national juif dont la figure la plus connue fut Theodor Herzl (1860-1904), de création d'un État pour les juifs comme réponse aux aspirations nationales, mais aussi à l'antisémitisme particulièrement virulent en Europe, notamment à l'est du continent européen* ». Le document apporte une vision positive du sionisme : mouvement d'émancipation et réponse à l'antisémitisme... mais il omet de dire que le sionisme est aussi une réponse des puissances européennes, en particulier la Grande-Bretagne, pour contrôler le Moyen-Orient en permettant sa colonisation. Il omet également de préciser que la réponse à l'antisémitisme était aussi le combat pour la reconnaissance de droits égaux pour les juifs dans chaque pays. Enfin il nie complètement les droits nationaux des Palestiniens.

Comment méconnaître que la définition de l'IHRA est contredite par la « Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme » (2021), issue de la réflexion de centaines d'universitaires et chercheurs en vue de « repérer l'antisémitisme et de le combattre, tout en protégeant la liberté d'expression » ? Pour cette déclaration en effet ne relèvent notamment pas de l'antisémitisme le fait de « soutenir l'exigence de justice du peuple palestinien et sa recherche de l'obtention de l'intégralité de ses droits politiques, nationaux, civiques et humains, en conformité avec le droit international », le fait de « critiquer le sionisme ou s'y opposer », de « se prononcer en faveur de modalités politiques accordant une égalité pleine et entière à tous les habitants "du fleuve à la mer" », « d'établir des parallèles entre la situation d'aujourd'hui en Israël et d'autres contextes historiques, y compris de colonisation de peuplement ou d'apartheid », de « critiquer Israël en tant qu'État, en s'appuyant sur des faits », cette critique pouvant « porter sur les institutions nationales de ce pays et sur ses principes fondateurs », de prôner des « mesures de boycott, de désinvestissement et de sanction [qui] constituent des formes répandues et non violentes de lutte politique contre des États ».

Comme on le voit, il existe plusieurs définitions et partant plusieurs appréciations de l'antisémitisme, de ce qui peut être considéré comme antisémite ou non.

La présentation univoque de l'antisémitisme ou de ce qui peut être caractérisé comme antisémite par le *vademecum* est pour le moins contradictoire avec les ambitions affichées par l'Éducation nationale, qui affirme, comme le *vademecum* de développement chez les élèves de « l'esprit critique » et du respect de la pluralité des opinions.

Pages 37 et 38, le *vademecum* aborde la question du génocide. Si ses auteurs notent à juste titre que « le résultat ne qualifie pas le crime [de génocide], c'est l'intention », ils en ont une conception très restrictive, affirmant que « la qualification de génocide relève de la justice ». Citant les différents rapports (Cour internationale de Justice, Cour pénale internationale, Commission d'enquête du conseil des droits de l'homme de l'ONU), le texte se refuse cependant à qualifier la situation à Gaza comme un génocide et précise que « la qualification de génocide nécessite donc de longues enquêtes ». Faudra-t-il que tous les Palestiniens soient anéantis pour que, peut-être, le ministère de l'Éducation nationale considère qu'il a pu se produire un génocide ? Ce refus de caractériser le génocide palestinien est confirmé pages 132 et 133 où il est indiqué que peuvent être abordés en cours le génocide arménien, le génocide des juifs et des tziganes, le génocide des Tutsis.

Pour ces raisons notamment, la FNEC FP-FO vous demande, Monsieur le Ministre, le retrait de ce *Vademecum* et, s'il y a lieu de publier un tel guide, sa réfection complète dans le respect des acquis de la recherche historique, de la pluralité des opinions, de l'esprit critique des élèves.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Clément Poulet, secrétaire général de la FNEC FP-FO

